



## **Pièces à joindre pour l'inscription NOUVEAUX ELEVES 2021-2022**

Afin de procéder à votre inscription, merci de bien vouloir vous présenter avec l'ensemble des pièces indiquées ci-dessous, en respectant l'horaire proposé sur le document joint dans le dossier. (dans la liste ci-dessous les **documents surlignés** vous ont été fournis pour l'inscription les autres sont à fournir par vos soins).

# **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ**

## **Pour le Secrétariat**

- Le dossier d'inscription bleu rempli et signé,**
- Une photo**
- Un exeat ou certificat de radiation** de l'établissement d'origine
- Photocopie d'un justificatif de domicile** (facture récente d'EDF, de téléphone fixe, ...)  
conformément au décret 2003-748 du 31 juillet 2003,
- La photocopie complète du livret de famille** (parents, frères et sœurs),
- Photocopie d'un extrait** de jugement à jour (avec la date de la décision) où figure l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant, si séparation.
- La photocopie de la notification de bourse** pour les élèves boursiers
- La photocopie de l'ASSR2 (sécurité routière)**
- La photocopie de la carte identité recto-verso**

## **Pour la Vie Scolaire**

- La fiche cartonnée ½ format en couleur remplie et signée**
- Une photo**
- La charte vestimentaire signée (uniquement pour la filière GATL)**
- La charte de lutte contre l'absentéisme signée**

## **Pour l'infirmière**

- La fiche de santé cartonnée en couleur recto/verso remplie et signée**
- Une photo**
- La photocopie des vaccinations (DTP obligatoire).**
- L'autorisation de demande de dossier médical remplie et signée**
- Copie des anciens aménagements scolaires**

## **Pour l'intendance et les associations**

- La fiche inscription Intendance restauration remplie et signée,**
- Une photo**
- Un chèque de 80,80 € pour les demi-pensionnaires ou de 160 € pour les internes à l'ordre du lycée « Portes de l'Oisans ».**
- 1 RIB (Relevé Identité Bancaire) avec nom, prénom de l'élève au dos uniquement pour les élèves boursiers**
- Une photo**
- Un chèque de 10 € pour l'association sportive (adhésion facultative) à l'A.S. du lycée de Vizille**
- Un chèque de 5 € pour la Maison des Lycéens (adhésion facultative) à l'ordre de la MDL**
- Les anciens élèves, déjà scolarisés en lycée, doivent apporter leur PASS'REGION (avantage offert par Région Rhône-Alpes) afin qu'il soit rechargé.**

*Merci de bien vouloir signaler auprès de l'établissement tout changement en cours d'année (adresse, naissance, situation familiale, téléphone...) et fournir les justificatifs correspondants.*